

## CHARTE DE LA MAISON DU LYCEE

### ***La Maison du Lycée est :***

Un lieu de vie, un lieu d'étude,  
un lieu d'aide à la construction de soi et au développement personnel,  
un espace où circulent la rencontre, l'amitié, les différences,  
et, où les interactions permettent à chaque jeune de s'épanouir,  
de se former, de comprendre, de maîtriser, d'expérimenter, d'oser, de choisir....

### **Objectifs :**

- Accueillir les jeunes qui ont besoin d'un hébergement en semaines, lieu dans lequel le travail scolaire et les temps de détente sont possibles.
- Aider le jeune à devenir solidaire, responsable, citoyen et autonome.
- Apprendre à respecter, des règles de vie communes, les autres, soi même et les lieux.
- Vivre sa spécificité catholique en lien avec le projet éducatif pour donner du sens et favoriser la réflexion

Dans le projet de vie, **3 axes** sont développés dans un processus dynamique :



***Respect du groupe***  
***Responsabilité***  
***Autonomie***



## **Le concept « RESPECT DU GROUPE »**

***Les habitants et les responsables de la Maison du Lycée conviennent ensemble dans un respect mutuel de :***

- travailler en autonomie et **en silence** dans les studios de 17 h 30 à 19 h ou de 20h à 21h (pour les 1eres et terminales).
- **travailler en silence une heure en étude de 20h00 à 21h00 en salle sous surveillance pour les secondes et ceux qui ne travaillent pas encore en autonomie.**
- se déplacer discrètement ; parler doucement dans les couloirs, les studios, limiter le volume sonore des appareils personnels
- s'exprimer correctement et respectueusement
- effectuer le travail en groupe dans les salles appropriées, ou salles banalisées
- **ne pas entreposer des denrées périssables**
- respecter les règles d'hygiène quotidienne : **se laver tous les jours, faire son lit / ranger son studio / ranger vêtements et chaussures dans le placard le lundi /** laisser la table de travail rangée, tenir l'espace salle de bain-wc vide le vendredi afin de favoriser le travail du personnel d'entretien et d'hygiène, **laver très régulièrement serviettes, traversins, draps,** placer sa valise en haut de l'armoire.
- prendre sa douche le matin après 7h et/ou le soir avant 22h.
- personnaliser son studio en veillant à ne pas le dégrader, en respectant les principes du projet éducatif et les règles de sécurité
- **avoir une attitude, un comportement très correct et respectueux du groupe** sur les espaces récréatifs, conviviaux et de détente

***Il est clair pour chacun que : »***

- il est strictement interdit de **fumer** à l'intérieur de la Maison du lycée, et dans l'enceinte de l'établissement (voiture sur le parking comprise) sauf espace fumeur pendant les temps prévus avec accord écrit des parents pour les mineurs.
- il est strictement interdit d'introduire à la Maison du lycée **boissons énergisantes, alcool, drogues illicites, objets ou produits dangereux (couteaux, cutter, produits chimiques ...).**
- il est strictement interdit **aux filles d'entrer dans les studios des garçons et aux garçons d'entrer dans les studios des filles**
- **il est strictement interdit de sortir du lycée sans l'autorisation écrite des parents**
- **il est strictement interdit d'allumer bougie, pétards ...**

*Les règles de respect de l'autre, demandent à chacun de se comporter très calmement lorsqu'il entre dans la Maison du lycée.*

## Le concept « RESPONSABILITE »

*Dans ce lieu de vie, de socialisation, d'éducation à la citoyenneté, l'élève a l'occasion de prendre des responsabilités pour affirmer :*

- je suis responsable de mes choix et de mes actes.
- Je m'engage à respecter les règles de vie de la maison du lycée.
- je peux proposer, organiser et animer un débat, un atelier socio éducatif, une sortie culturelle...
- je peux être relais de la communication pastorale, humanitaire, du foyer ...
- Je n'utilise pas mon téléphone en dehors des horaires autorisés.
- Je fais correctement les exercices de sécurité obligatoires.



## Le concept « AUTONOMIE »

*Il se décline en "gérer son temps", de 17 h00 à 22 h, dans le respect de la charte de la maison du lycée.*

*L'autonomie s'acquière petit à petit au cours de sa scolarité.*

*Il demande à chacun de :*

- gérer son temps de travail
  - en s'organisant en fonction de son agenda
  - en travaillant **activement** en étude silencieuse et/ou dans son studio
  - en bénéficiant de l'aide individualisée
  - en anticipant sur son travail scolaire, en effectuant des exercices complémentaires, en demandant de l'aide...
  
- gérer son temps hors travail
  - dans les ateliers proposés : UNSS, musique, danse, autres...
  - en pratiquant l'autodiscipline après 21 h00 (salle de convivialité, studio,...)
  - lors des soirées à thèmes
  - à travers des activités culturelles : cinéma, théâtre, ou sportives ...
  - en respectant les horaires de fonctionnement (sortie de l'internat, entrée au self,...)

Pratiquer l'autonomie à travers les rythmes de vie conduit le jeune à *créer, suggérer, construire ensemble, et à être responsable de ses choix.*



## ***Le respect de la charte suppose une connaissance et un respect des horaires***

### **Horaires de la Maison du lycée :**

**La Maison du Lycée est ouverte le lundi à 17h00. Elle ferme le vendredi à 7h30.**

#### **Matin :**

- 7 h 00 : lever
- 7 h 30 - 7 h 55 : petit déjeuner au self (**fermeture à 8h**)
- 7 h 30 : fermeture de la Maison du Lycée pour tous les élèves
- 8 h 05 : début des cours, **aucun retard n'est autorisé en classe**

#### **Soir :**

- 17 h 00 : **Obligation de se présenter à la Maison du Lycée**
- 17 h 30 - 18 h 30 : **étude ou autres activités** (sportives et culturelles dans ce cas étude à 20h)
- 19 h 00 - 19h 40 : dîner au self **sans téléphone** (fermeture à 20h)
- 19h30 – 20h00 je m'informe en regardant le journal télévisé une fois par semaine (obligatoire pour les secondes)
- 20 h 00 - 21 h 00 **étude active et encadrée, travail scolaire obligatoire en étude silencieuse** (jeux, radio, musique, téléphone portable sont interdits durant cette période), **pour les secondes** et ceux qui le désirent (sauf mercredi).
- 21 h 30: respecter le sommeil de chacun, silence dans les couloirs
- 22h00 : présence dans son studio, les sorties ne sont plus autorisées, **ni le téléphone ni la musique sur enceintes.**
- 22h15: **extinction des lumières, on dort !**

### **Bagagerie**

- **Les valises seront déposées à l'internat le lundi matin soit entre 7h45 à 8h ou de 8h45 à 9h. Elles seront prises le vendredi en fonction des emplois du temps.**
-

## **Restaurant scolaire**

Au self, le temps du repas représente un moment de détente, de convivialité, **sans téléphone**, c'est mieux.

Le comportement des élèves à l'égard du personnel, du mobilier, et des règles élémentaires de propreté doit être irréprochable.

**La carte individuelle de restaurant est exigée pour l'accès.** Le forfait comprend un petit déjeuner, un repas à midi et un diner.

## **Sécurité**

Pour sa sécurité, l'élève de la Maison du Lycée lira attentivement les consignes d'évacuation affichées dans les locaux.

Les couteaux et autres objets dangereux sont formellement interdits et leur présence entraîne une exclusion.

## **SANTE, ECOUTE, SOUTIEN, PREVENTION**

La Responsable de la Santé, Mme Joyeux, est à votre disposition à l'Espace Santé.

Puis, Mme Ragonneau assure le relais en partenariat avec un médecin et / ou le service d'Urgence 15.

Il est aussi demandé à chacun de signaler certains troubles méritant l'administration d'urgence d'un médicament ou un soin particulier.

Il est rappelé que les traitements médicaux **sont personnels et justifiés par une ordonnance**, et doivent être déposés à l'Espace Santé.

En conséquence, **aucun médicament n'est délivré à la Maison du Lycée,**  
et **aucun échange de médicaments entre élèves n'est permis.**

Afin de favoriser la qualité des soins et des relations, **la fiche confidentielle de santé doit être rigoureusement remplie.**

Outre son rôle d'écoute, la Responsable de la Santé Mme Joyeux aide les jeunes dans leurs préoccupations, leurs difficultés, à rechercher des solutions, des médiations.

Mme Ragonneau et la Responsable de la Santé Mme Joyeux assurent le service en lien avec des structures spécifiques :

- Un infirmier en Hygiène et Santé Mentale membre de l'équipe du Docteur GICQUEL, intervient une fois par semaine, sur rendez-vous à l'Espace Santé.

*Pour favoriser l'apprentissage à la citoyenneté, la responsabilisation et l'autonomie,*

*nous, habitants de la Maison du lycée et responsables,*

*veillons à ce que chacun soit en cohérence avec les droits et les devoirs du règlement intérieur*

**du *Lycée Saint Jacques de Compostelle.***

